



## LE TUTEUR : UN GAGE DE RÉUSSITE

Accueillir, informer et guider le salarié en contrat d'apprentissage : telles sont les missions du tuteur, garant de l'intégration réussie du nouveau collaborateur dans l'entreprise et à son poste de travail.

Lien fondamental entre l'entreprise et l'organisme, le maître d'apprentissage est choisi parmi des salariés volontaires expérimentés, ayant au moins 2 ans d'expérience dans une qualification en relation avec l'objectif de professionnalisation visé.



### Signer un contrat en 4 étapes

1. L'entreprise identifie un **besoin en recrutement** et/ou le futur **apprenti vise un diplôme Andilcampus** : l'entreprise transmet la **fiche de mission** à Andilcampus.
2. L'entreprise et Andilcampus établissent la **convention de formation**.
3. L'entreprise et l'apprenti s'engagent au travers d'un **contrat d'apprentissage**.
4. L'entreprise transmet le **dossier** à l'OPCO.

### Renseignements et inscriptions

Technoparc 3 - Bât. 10 - 1202 L'Occitane  
31670 Labège

**05 34 31 60 50**

[www.andilcampus.fr](http://www.andilcampus.fr)

[contact@andilcampus.fr](mailto:contact@andilcampus.fr)

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### Métiers du numérique



## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Une formule attractive et simple à mettre en œuvre pour renforcer vos équipes !



## UN COLLABORATEUR FORMÉ À VOS EXIGENCES ET À VOS MÉTIERS

Fondé sur le principe de l'alternance, ce contrat assure une formation :

- **Individualisée**, dispensée par **Andilcampus**, un organisme de formation expérimenté,
- **Pratique en situation de travail**, dont le bon déroulement est **suivi par le maître d'apprentissage** que vous désignez parmi vos salariés.

Avec à la clé, l'obtention d'une qualification professionnelle :

- **Enregistrée** dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles – RNCP (diplômes, etc.).



## DES FINANCEMENTS AVANTAGEUX

- **Prise en charge partielle ou totale des coûts de formation** par votre **OPCO** (Opérateur de compétences).

*En savoir plus : contactez **Andilcampus**.*

- **Aides à l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus et de 45 ans et plus.** Ces deux aides sont cumulables.

*En savoir plus : [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr).*

- **Aide unique à l'embauche d'un alternant de moins de 30 ans de 6 000 € pour la 1ère année d'exécution du contrat.**

*En savoir plus : [entreprendre.service-public.fr](http://entreprendre.service-public.fr).*

- **Exonération de cotisations sociales et patronales totale ou partielle** selon la **taille de l'entreprise** ou la **qualité d'artisan**.

*En savoir plus : [urssaf.fr](http://urssaf.fr).*

- **Aides à l'embauche d'un travailleur en situation de handicap.**

*En savoir plus : [agefiph.fr](http://agefiph.fr).*

- Dans la **fonction publique**, le **FIPHFP finance** au cas par cas des **aides** qui permettent aux employeurs publics de **favoriser l'insertion professionnelle** et le **maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**.

*En savoir plus : [fiphfp.fr](http://fiphfp.fr).*



## UNE MISE EN ŒUVRE SIMPLIFIÉE

### Quel contrat ?

- **CDL ou CDI d'une durée équivalente au cycle de la formation.** Lorsqu'il s'agit d'un **CDI**, il débute par une **période d'apprentissage**.
- La **durée du contrat** peut varier de **6 mois à 3 ans** en fonction du **type de profession** et de la **qualification préparée**.

### Avec qui ?

- **Jeunes de 16 à 29 ans.**
- **Au-delà de 29 ans :** les **apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu**, les **travailleurs en situation de handicap**, les **personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise**, ou encore les **sportifs de haut niveau** sous certaines conditions.

### Quelle rémunération ?

- La **1ère année**, **27% du SMIC** pour les **moins de 18 ans**, **43% du SMIC** pour les **18 à 20 ans** et **53% du SMIC** pour les **21 à 25 ans**.
- **100% du SMIC** ou **85% du SMC** du poste occupé si le bénéficiaire a **26 ans ou plus**.

### Quelle formalité ?

- Contacter **Andilcampus** au **05 34 31 60 50** ou à **[contact@andilcampus.fr](mailto:contact@andilcampus.fr)**.